



## **Pour un meilleur partage de la route...**

Avec l'arrivée du beau temps, la Sûreté du Québec souhaite vous remémorer quelques règles de base de sécurité et de courtoisie en ce qui a trait au partage de la route entre automobilistes et cyclistes.

**En tant qu'automobilistes**, vous devez redoubler de vigilance étant donné l'importante augmentation de cyclistes sur le réseau routier afin d'éviter tout événement malheureux. Tout d'abord, ralentissez et gardez vos distances à la vue de cyclistes. Soyez toujours prêt à voir surgir l'un d'eux à une intersection. Cédez le passage au cycliste qui traverse la voie que vous vous apprêtez à emprunter et ne klaxonnez pas à l'approche de l'un d'entre eux, car cela pourrait le surprendre et le faire effectuer une fausse manœuvre. Adaptez votre conduite selon les conditions climatiques. Ayez toujours à l'esprit qu'en cas de collision impliquant un véhicule et un cycliste, les blessures et les dommages ne seront pas les mêmes pour chaque partie.

**En tant que cyclistes, soyez visible**, de jour comme de nuit, assurez-vous d'être bien vu, utiliser des lumières amovibles pour faire vos sorties les jours sombres ou en fin de journée. **Roulez à droite et garder votre trajectoire**. Un comportement prévisible et respectueux des règles de circulation permet aux automobilistes d'adapter leur conduite et de mieux prévoir leur dépassement au besoin. **Respectez les feux rouges et les arrêts obligatoires** : les feux et les arrêts sont pour tous les usagers de la route. Selon les statistiques, 3 collisions sur 4 impliquant des cyclistes et ayant causé des victimes ont eu lieu à une intersection ou à proximité. **Roulez en petit groupe**. En sortie, plus vous êtes nombreux, plus il devient difficile à gérer les imprévus. Privilégiez les sorties avec des cyclistes roulant à une vitesse similaire afin de créer des petits groupes homogènes. **Privilégiez l'accotement** : 90 % des collisions surviennent dans les voies de circulation, lorsque c'est possible, optez pour l'accotement, vous y serez plus en sécurité.

Vous pouvez aller sur le site internet : [www.roulonsavecclasse.com](http://www.roulonsavecclasse.com)

Pour les questions concernant la signalisation et les aménagements cyclables, visitez le [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

Pour toute infraction pour laquelle vous désirez porter plainte, composez le **310-4141** par ligne terrestre ou \* **4141** par cellulaire.

***Bon partage de la route !***